

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2014356CS0501**

Comité Syndical du 22 décembre 2014

**Date de convocation : 8 décembre 2014
Date d'affichage : 30 décembre 2014**

OBJET : Budget principal 2014 : décision modificative n°4.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux du mois de décembre à 10 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Mireille NEESER.

Nombre total de délégués :	72
Quorum :	37
Nombre de délégués présents au moment du vote :	60
Nombre de procurations au moment du vote :	2

Le Président

Demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER **expose** :

- Que la proposition de décision modificative n°4 du budget principal 2014 est la suivante :

Abréviations utilisées dans le projet de décision modificative :

- EP : éclairage public,
- CE : communications électroniques,
- RDE : réseaux publics de distribution d'électricité,
- AE : alimentations électriques (extensions et raccordements),
- RODP : redevance d'occupation du domaine public.

SECTION FONCTIONNEMENT - Dépenses							
Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel / Ordre	Désignation	DM n° 4
011	01	6233			R	Foires et expositions	3 000,00
	01	627			R	Services bancaires et assimilés	1 500,00
	01	6281			R	Concours divers	2 000,00
Total chapitre 011							6 500,00
023	01	Total chapitre 023			O	Virement section d'investissement	-544 658,17
66	01	66111			R	Intérêts des emprunts, dette	35 472,00
Total chapitre 66							35 472,00

SECTION FONCTIONNEMENT – Dépenses (suite)							
	01	6718			R	Autres charges exceptionnelles	1 537 437,67
	814	6718		EP220	R	Autres charges exceptionnelles	76,18
	814	6718		EP270	R	Autres charges exceptionnelles	2 918,17
	814	6718		EP271	R	Autres charges exceptionnelles	5 110,89
	814	6718		EP272	R	Autres charges exceptionnelles	70 700,96
	814	6718		EP273	R	Autres charges exceptionnelles	628 111,37
	814	6718		GUIR	R	Autres charges exceptionnelles	30 239,36
	816	6718		AE361	R	Autres charges exceptionnelles	8 622,24
	816	6718		AE363	R	Autres charges exceptionnelles	5 155,14
	816	6718		CE373	R	Autres charges exceptionnelles	25 051,49
	816	6718		CE451C	R	Autres charges exceptionnelles	504,00
	816	6718		CE452C	R	Autres charges exceptionnelles	1 344,00
67	816	6718		CE453C	R	Autres charges exceptionnelles	6 739,07
	816	6718		CE451E	R	Autres charges exceptionnelles	732,60
	816	6718		CE453E	R	Autres charges exceptionnelles	10 750,97
	816	6718		CE460	R	Autres charges exceptionnelles	1 526,78
	816	6718		CE461	R	Autres charges exceptionnelles	0,01
	816	6718		CE462	R	Autres charges exceptionnelles	39 312,34
	816	6718		CE463	R	Autres charges exceptionnelles	109 732,42
	816	6718		CE472	R	Autres charges exceptionnelles	6 448,66
	816	6718		CE473	R	Autres charges exceptionnelles	100 935,21
	816	6718		CE481	R	Autres charges exceptionnelles	13 739,30
	816	6718		CE482	R	Autres charges exceptionnelles	24 324,67
	816	6718		CE493	R	Autres charges exceptionnelles	5 698,84
	816	6718		RDE30UN	R	Autres charges exceptionnelles	112 731,41
	816	6718		RDE31UN	R	Autres charges exceptionnelles	22 975,11
	816	6718		RDE41NM	R	Autres charges exceptionnelles	115,87
	816	6718		RDE42M	R	Autres charges exceptionnelles	7 106,29
	816	6718		RDE43M	R	Autres charges exceptionnelles	23 967,39
	816	6718		RDE49NM	R	Autres charges exceptionnelles	4 342,31
Total chapitre 67							2 806 450,72
MONTANT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							2 303 764,55

SECTION FONCTIONNEMENT - Recettes							
Cha-pitre	Fonction	Article	Opéra-tion	Service	Réel ou Ordre	Désignation	Décision modificative n° 4
	814	74748		EP274	R	Attributions et participations	-277 392,93
	816	74748		RDE31UM	R	Attributions et participations	-5 119,58
	816	74748		RDE41M	R	Attributions et participations	14 043,07
74	816	74748		RDE43M	R	Attributions et participations	-26 633,55
	816	74748		CE454E	R	Attributions et participations	-1 673,60
	816	74748		CE454C	R	Attributions et participations	-650,00
	816	74748		CE462	R	Attributions et participations	2 993,07
	816	74748		CE463	R	Attributions et participations	-7 706,01

SECTION FONCTIONNEMENT – Recettes (suite)							
	816	74748		CE464	R	Attributions et participations	-59 042,15
	816	74748		CE492	R	Attributions et participations	394,03
74	816	74748		CE374	R	Attributions et participations	-1 546,62
	814	74758		EP274	R	Attributions et participations	-42,67
	816	74758		CE374	R	Attributions et participations	1 546,62
Total chapitre 74							-360 830,32
75	01	751		R2E	R	Redev, fermiers, concessionnaires	1 180 697,00
Total chapitre 75							1 180 697,00
77	814	7718		EPE	R	Autres produits except. Gestion	19 273,34
	814	7718		GUIR	R	Autres produits except. Gestion	72 336,27
Total chapitre 77							91 609,61
MONTANT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT							911 476,29

SECTION INVESTISSEMENT - Dépenses							
Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou Ordre	Désignation	Décision modificative n°4
13	814	1328	254		R	Annul.de titres remboursement tiers	460,00
Total chapitre 13							460,00
16	01	1641			R	Emprunt en unité monétaire	66 668,00
Total chapitre 16							66 668,00
23	816	2315	35422		R	RDE FACE C Effacement Réseaux	265,76
	816	2315	364		R	RDE Ext & Raccordements	360 000,00
Total chapitre 23							360 265,76
041	816	2762		AE364	O	RDE Ext & Raccordements	60 000,00
	816	2762		RDE422	O	RDE FACE C Effacement Réseaux	265,76
Total chapitre 041							60 265,76
MONTANT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT							487 659,52

SECTION INVESTISSEMENT - Recettes							
Chapitre	Fonction	Article	Opération	Service	Réel ou Ordre	Désignation	Décision modificative n°4
021	01	021			O	Virement de la section fonctionnement	-544 658,17
Total chapitre 021							-544 658,17
13	816	1321	360		R	RDE Ext & Raccordements	22 209,95
	816	1321	363		R	RDE Ext & Raccordements	4 647,43
	814	13248	271		R	EP Travaux neufs	1 507,75
	814	13248	272		R	EP Travaux neufs	53 247,17
	814	13248	273		R	EP Travaux neufs	168 106,95
	814	13248	274		R	EP Travaux neufs	277 096,40
	816	13248	35431UM		R	RDE SDEG 16 Effac Réseaux Subv.	5 119,58
	816	13248	35441M		R	RDE SDEG 16 Effac Rés non Subv	-14 043,07
	816	13248	35443M		R	RDE SDEG 16 Effac Rés non Subv	26 633,55
	816	13248	35451C		R	CE - Opérateurs - Câblage	504,00

SECTION INVESTISSEMENT – Recettes (suite)							
13	816	13248	35454C		R	CE - Opérateurs - Câblage	650,00
	816	13248	35451E		R	CE - Opérateurs - Etude	732,60
	816	13248	35454E		R	CE - Opérateurs - Etude	1 673,60
	816	13248	35462		R	CE Effac Résx Subv RODP Mutualisée	-2 993,07
	816	13248	35463		R	CE Effac Résx Subv RODP Mutualisée	7 706,01
	816	13248	35464		R	CE Effac Résx Subv RODP Mutualisée	59 042,15
	816	13248	35492		R	CE Effac Résx non Subv RODP non Mut	-394,03
	816	13248	364		R	RDE Ext & Raccordements	-89 049,00
	814	13258	274		R	EP Travaux neufs	42,67
	816	13258	364		R	RDE Ext & Raccordements	-24 253,00
	814	1328	274		R	EP Travaux neufs	296,53
	816	1328	364		R	RDE Ext & Raccordements	413 302,00
	Total chapitre 13						
041	816	2315		AE364	O	RDE Ext & Raccordements	60 000,00
	816	2315		RDE422	O	RDE FACE C Ext Réseaux	265,76
Total chapitre 041							60 265,76
27	816	2762		AE364	R	RDE Ext & Raccordements	60 000,00
	816	2762		RDE422	R	RDE FACE C Ext Réseaux	265,76
Total chapitre 27							60 265,76
MONTANT DES RECETTES D'INVESTISSEMENT							487 659,52

BUDGET PRINCIPAL 2014 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2014 + restes à réaliser 2013 + DM 2014 - n° 1 + DM 2014 - n° 2 + DM 2014 - n° 3		DM 2014 - n°4		Budget global 2014	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 924 962,79	22 080 838,92	2 303 764,55	911 476,29	20 228 727,34	22 992 315,21
Investissement	51 774 288,26	51 774 288,26	487 659,52	487 659,52	52 261 947,78	52 261 947,78
Total	69 699 251,05	73 855 127,18	2 791 424,07	1 399 135,81	72 490 675,12	75 254 262,99
Différence	4 155 876,13		-1 392 288,26		2 763 587,87	

Le Président

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, procède au vote par chapitre :

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°4 du budget principal 2014, telles que proposées :

- **Chapitre 011 : 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Chapitre 023 :** 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Chapitre 66 :** 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Chapitre 67 :** 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- Approuve, à l'unanimité, les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°4 du budget principal 2014, telles que proposées :

- **Chapitre 74 :** 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Chapitre 75 :** 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Chapitre 77 :** 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses d'investissement de la décision modificative n°4 du budget principal 2014, telles que proposées :

- **Chapitre 13 :** 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Chapitre 16 :** 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Chapitre 23 :** 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Chapitre 041 :** 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- Approuve, à l'unanimité, les recettes d'investissement de la décision modificative n°4 du budget principal 2014, telles que proposées :

- **Chapitre 021 :** 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Chapitre 13 :** 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Chapitre 041 :** 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- **Chapitre 27 :** 62 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- En conséquence, l'intégralité de la décision modificative n°4 du budget principal 2014, telle que présentée, est approuvée, à l'unanimité, par le Comité Syndical qui donne également pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.